

COMPTE RENDU D'AUDIENCE SNEP - IPR

Le vendredi 05 décembre 2003 , le SNEP a rencontré l'Inspection. Plusieurs temps forts sont ressortis de l'entretien.

Tout d'abord , l'inspection nous a fait part d'un premier bilan concernant **l'évaluation d'un tiers des sections sportives** conformément aux dispositifs réglementaires fixés par la charte nationale faisant suite à la demande du recteur Monsieur DESNEUF.

Le bilan de l'inspection est le suivant :

Des initiatives intéressantes ont été relevées, cependant certaines insuffisances sont apparues. C'est le cas notamment lorsque :

-des horaires d'enseignement dévolus à certaines matières ne sont pas assurés pour dégager des moyens destinés à couvrir les plages d'entraînement ainsi libérées.

-le temps de formation scolaire et le temps d'entraînement au club sont confondus.

-le recrutement des élèves est délégué aux partenaires.

-la responsabilité effective de la section est confiée par défaut à l'entraîneur du club support.

Sur ces différents points l'inspection souhaite des améliorations sensibles.

Cette première campagne d'évaluation a débouché sur une classification en trois parties des sections sportives. Ainsi six sections présentent un fonctionnement de qualité. Dix autres sections doivent améliorer certains domaines de fonctionnement. Toutes ces sections sont autorisées à poursuivre leur recrutement jusqu'en 2005-2006.

Enfin dix-sept d'entre-elles sont autorisées à poursuivre leur recrutement jusqu'en 2005-2006 sous réserve d'améliorations sensibles apportées à certains domaines de fonctionnement en 2003-2004.

Sur ce dossier , les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IPR) nous rappellent qu'il faut leur aval pour ouvrir une section sportive , de même ils se montrent sensibles à l'accès aux filles , à l'équilibre des activités , ainsi qu'à l'ouverture dans les REP.

Concernant ce premier point , le SNEP a défendu les positions suivantes :

Premièrement , la baisse des moyens budgétaires alloués à l'Académie du Nord va entraîner des répercussions sur les sections sportives , il faut donc se montrer particulièrement vigilant.

Deuxièmement , le SNEP défend l'idée qu'il serait judicieux de doter chaque section sportive d'un support budgétaire spécifique pour les heures de fonctionnement comme c'est le cas pour les sections européennes en langue par exemple. Actuellement c'est sur la dotation horaire globale de l'établissement que les heures sont prélevées, l'équilibre est fragile , un changement de politique d'établissement peut entraîner la fermeture d'une section.

Sur le dossier de l'UNSS , l'Inspection nous a fait part de sa volonté de redonner du sens au rôle que doit tenir le professeur d'éducation physique vis à vis de l'association sportive (AS) et donc de l'UNSS , à travers notamment la formation initiale (IUFM). Cette campagne de sensibilisation touche aussi les chefs d'établissement à travers les commissions académiques . Ceux ci sont les président des AS , ils ont donc des responsabilités à assumer dans ce domaine. L'Inspection souhaite aussi s'appuyer sur les AS qui font preuve d'un bon fonctionnement pour relancer celles qui éprouvent plus de difficultés.

Enfin , tout comme pour les sections sportives , les IPR sont sensibles aux formations , animations , rencontres , pour lancer de nouvelles APS (cirque , hip hop) reconnues par l'UNSS.

Concernant la formation continue en EPS .

Elle enregistre une perte sèche de 40% de ses moyens , conséquence directe de la politique de restriction budgétaire menée par le gouvernement.

Dans ce contexte difficile , l'Inspection a pris le parti de mettre en avant les particularités du réseau de formation continue . En effet celui ci ne manque pas d'atouts , il permet une formation de masse pour un coût peu élevé , c'est un dispositif performant , autonome doté de certaines particularités comme les groupes de pilotage par exemple .

Il s'agit donc d'une opération d'ouverture vers le Recteur ainsi que sur les autres disciplines d'enseignements qui démonstration faite de ce réseau pourraient en bénéficier à leur tour.

En fin d'entretien le SNEP a porté à la connaissance des IPR certains problèmes rencontrés par des collègues , mais aussi amené des compléments d'informations sur des situations connues de l'inspection .

Jean Taine pour le Bureau Académique du SNEP-LILLE